

SEANCE DU 21 MARS 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à dix neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du CGCT, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean CRENN, Evelyne MASCLEF, Stéphane HERVOIR, Jean-Claude LARVOR, Annick JAFFRES, Guylaine SENE, Jacques LE FUR, Jean-Pierre LE BOURDON, Nicole LAUMONIER, Solange SCHMITT, Christelle VERET, Philippe BOULLE, Patrice DENIEL.

Absents : Sandra L'HOSTIS (excusée, a donné procuration à Evelyne MASCLEF), Yvon PINVIDIC (excusé, a donné procuration à Jean CRENN), Céline HOURCQ (excusée), Michel PRONOST (excusé). Olivier LE RET (absent).

Secrétaire de séance : Patrice DENIEL

Date de convocation : 16 mars 2016

Date d'affichage : 17 mars 2016

Préambule : le compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Vote des taux de contributions directes

La Commission Finances propose d'augmenter les taxes d'habitation (+1.5%) et de foncier bâti (+2.5%). La Commission propose que la taxe foncière sur les propriétés non bâties, au vu du contexte économique agricole, reste inchangée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- de fixer les taux suivants de contributions directes pour l'année 2016 :
 - taxe d'habitation : 14,53 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,94 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,18 %

POUR : 15

Budget primitif 2016 - Commune

Suite aux deux commissions finances du mois de mars 2016, Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif 2016 du budget général qui peut se résumer ainsi, en deux scénarii :

- Section de fonctionnement équilibrée à 1 561 700,00 €
- Section d'investissement équilibrée à 883 221,75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'approuver ce budget primitif 2016.

POUR : 15

Monsieur le Maire précise les deux lignes de conduite qui ont permis d'élaborer ce budget : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un recours à l'endettement mesuré afin de laisser des marges de manœuvre importantes pour la fin de mandat.

Projets importants ou novateurs :

- l'aménagement de la Place des Neuf Chênes
- l'aménagement de la Route de la Fontaine
- le lancement de la rénovation de l'Eglise
- la construction d'un local associatif pour l'APAF
- la mise en place d'un partenariat avec Le Fourneau, Centre National des Arts de la Rue (travail en cours par la commission information-communication).

Budget primitif 2016 - Service Eau Potable

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif 2016 du Service Eau Potable qui peut se résumer ainsi :

- Section d'exploitation équilibrée à 139 016,81 €
- Section d'investissement équilibrée à 95 748,32 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'approuver ce budget primitif 2016.

POUR : 15

Monsieur le Maire précise les deux lignes de conduite qui ont permis d'élaborer ce budget : le maintien d'un tarif très compétitif pour l'utilisateur et la préparation de la construction de la future station de production d'eau potable.

Questions diverses

Lotissements : Solange SCHMITT souhaite connaître la procédure pour déterminer un sens de circulation dans certains lotissements, notamment celui des Garennes. Cette question pourra être soumise à la commission urbanisme, en fonction des demandes des riverains et lorsque les voies seront propriétés communales.

La séance est levée à 21H02.